



Règlement du concours Instagram @artetfenetres92

CONCOURS : Gagnez un store banne pour votre terrasse !

Article 1 : Organisateur

Le concours est organisé par Art & Fenêtre Parisiennes, dont le siège social est situé chez Qual'Iso au 111 avenue Jules Quentin, Nanterre 92000, France.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine. Les participants doivent disposer d'un compte Instagram public durant la durée du jeu. Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées dans le présent règlement ainsi que les membres du personnel de Qual'iso.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au concours, les participants doivent suivre les étapes suivantes entre le 12 mai et le 30 mai (inclus) :

- S'abonner au compte Instagram de @artetfenetre92
- Liker et commenter la publication du concours en expliquant pourquoi ils ont besoin d'un store banne ?
- Taguer un ou plusieurs amis avec qui ils aimeraient profiter d'un apéro en terrasse sous ce store banne.

Article 4 : Dotation

Le gagnant remportera un store banne d'une valeur de 2822€ (dimension 5600mmx2600mm, coloris blanc, commande motorisée). Le store banne doit être récupéré par le gagnant dans les locaux de l'organisateur à Nanterre 92000. La livraison et l'installation ne sont pas incluses.

Article 5 : Désignation et annonce du gagnant

Le gagnant sera sélectionné par tirage au sort et annoncé le 1er juin sur la publication du concours et en story. L'organisateur contactera le gagnant en message privé pour convenir d'un rendez-vous afin qu'il puisse récupérer son gain.

Article 6 : Modification de la durée du concours

L'organisateur se réserve le droit de prolonger la durée du concours si cela est jugé nécessaire. Dans ce cas, les participants en seront informés par une mise à jour du règlement et/ou une annonce sur le compte Instagram de l'organisateur.

Article 7 : Responsabilités et droits

Le concours n'est pas sponsorisé, approuvé, administré ou associé à Instagram. Les participants déchargent Instagram de toute responsabilité relative au concours. Les données des participants ne seront pas utilisées à des fins commerciales sans leur consentement.

Article 8 : Aucun remboursement pour les frais de transport

Tout frais lié au déplacement, à la location de véhicule, à l'essence, ou à toute autre solution de transport engagée par le gagnant pour récupérer le store banne ne pourra donner lieu à aucun remboursement de la part de l'organisateur. Les frais liés à la récupération du gain sont à la charge exclusive du gagnant.

Article 9 : Installation du store banne non comprise

L'installation du store banne n'est pas incluse dans le gain du concours. Cependant, si le gagnant souhaite faire installer le store banne par Art & Fenêtre Parisiennes, il peut demander un devis de pose auprès de l'organisateur. Les frais d'installation seront à la charge du gagnant et devront être convenus séparément avec Art & Fenêtre Parisiennes.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du règlement sera tranché par l'organisateur.

Agences: ASNIERES - BOULOGNE - COURBEVOIE- ISSY LES MOULINEAUX - LEVALLOIS - MONTROUGE

Siege social : 111, avenue Jules Quentin 92000 Nanterre

E-mail : info@artetfenetreshds.fr - Site Internet : qualiso.artetfenetres.com

SARL au capital de 20 000 € - SIRET 501 905 772 00049 - APE 4332A - RCS 501 905 772 - TVA FR05 501 905 772